

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX



Batiments agricoles

Chemin du Battoir
1261 Marchissy
Propriétaire: Mme Sandra Galé
N°Parcelle: 77
N°Batiment: 129/185/186/189/203



DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX

DOSSIER N° 2024-2417RG

Batiments agricoles

Chemin du Battoir

1261 Marchissy

Expert en polluants : Robin GRAFFOULIERE

Expert responsable : Patrick BARRIL

Easy Amiante SA est membre de l'ASCA (Cf. : www.asca-vabs.ch)

Laboratoire d'analyses : LE LABO AE SA

0 Sommaire

1 Identification du rapport

2 Remarques générales, réserves et limites de la mission

3 Conclusions du rapport

4 Situations potentiellement dangereuses pour les occupants

5 Réserves

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

7 Fiches d'identification des matériaux

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

9 Annexes au rapport

Annexe 1 Tableau(x) des matériaux et plan(s) éventuel(s)

Annexe 2 Evaluation de l'urgence selon le Forum Amiante Suisse - FACH

Annexe 3 Résultats des analyses de laboratoire

1	Identification du rapport
----------	----------------------------------

Bâtiment diagnostiqué	Batiments agricoles Chemin du Battoir 1261 Marchissy
Type de diagnostic	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX
N° du diagnostic	Dossier N° 2024-2417RG
Version du diagnostic	Version 1.0
Diagnostiqueur	Robin GRAFFOULIERE
Laboratoire d'analyses	LE LABO AE SA
Donneur d'ordre	Wettstein Architectes SA
Etendue du diagnostic	Diagnostic portant sur l'ensemble de la propriété (hangars,garages, maison, batiments agricole)
Nombre de pages	65 pages y compris le rapport d'analyse du laboratoire
Date du rapport	08.08.2024

2 Remarques générales, réserves et limites de la mission

Visite préalable	NON
Date du diagnostic	29.07.2024
Cahiers des charges	Ce diagnostic est établi selon les cahiers des charges de l'ASCA (Association Suisse des Consultants Amiante), du FACH (Forum Amiante Suisse), ainsi que du SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) si le diagnostic est effectué dans le canton de Genève.
Etendue des travaux	L'étendue des travaux n'a pas été communiquée de manière précise par le donneur d'ordre.

Le présent rapport est un diagnostic avant travaux. L'expert tient compte lors de ses diligences de l'état des bâtiments et des installations. Il n'est pas qualifié pour contrôler la structure des constructions, ni le bon fonctionnement des installations techniques, ni leur conformité aux normes et réglementations en vigueur. De même, il convient de préciser qu'il n'entre pas dans le périmètre de compétence de l'expert en polluants, de chiffrer l'incidence des risques liés à la contamination des sols et des bâtiments.

Ce diagnostic a été réalisé par un expert reconnu et présent sur les listes SABRA, FACH et/ou ASCA. **Le diagnostic est établi selon les cahiers des charges de l'ASCA (version 1.4), du Forum Amiante Suisse (FACH), du SABRA, canton de Genève, (directive janvier 2021, version 2).** L'entreprise Easy Amiante SA récupère intégralement les déchets générés lors de ce diagnostic. Ceux-ci seront éliminés via les filières spécialisées en concordance avec l'Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD), sous le numéro 662102754.

Les prélèvements, réalisés selon les règles en vigueur, ne garantissent pas une représentativité pour des éléments hétérogènes. **Des démontages importants ou démolitions ne rentrent pas dans le cadre de ce diagnostic (courettes techniques, dévaloirs, gaines techniques, sous baignoires, étanchéités, etc).** Les sondages sont réalisés sur 20mm de profondeur environ. **En cas de découvertes, lors de démolitions ou de démontages importants, d'un matériau suspect non décrit dans le présent rapport, il est impératif de contacter Easy Amiante SA dans les plus brefs délais et de stopper tous travaux.** Si besoin des analyses complémentaires sont réalisables en urgence. Les résultats obtenus ne concernent que les parties expertisées, toutes extrapolations à d'autres parties ou d'autres bâtiments ne peuvent engager la responsabilité d'Easy Amiante SA. Les sondages sont à caractère destructif. La remise en état des matériaux et des étanchéités sont à la charge du donneur d'ordre.

Le présent rapport est un diagnostic avant travaux concernant la recherche de polluants. Sans assistance de notre part, il ne peut pas être utilisé à d'autres fins. **Le diagnostic est considéré comme exhaustif uniquement pour l'étendue de la mission du donneur d'ordre.** Le présent rapport et ses conclusions sont basés sur les informations et l'état de la technique disponibles au moment de sa rédaction. Les métrés et quantitatifs des éléments sont donnés à titre indicatif.

3 Conclusions du rapport

Il faut considérer l'ensemble des mastics de vitrage et des masses d'égalisation de la propriété comme contenant de l'amiante.

c) il a été repéré des matériaux ou des installations susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut.

d) le repérage demandé ne concerne qu'une partie du bâtiment, voir chapitre 1.

f) il a été repéré des matériaux fortement agglomérés contenant de l'amiante.

Le rapport est considéré complet pour l'étendue du diagnostic définie au chapitre 1.

• **Les matériaux contenant de l'amiante (MCA) doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA.**

Dans tous les cas avec la mention : Ne pas intervenir sur les matériaux contenant de l'amiante.

• **Les matériaux contenant de l'amiante devront être déposés et assainis avant le début des travaux.**

• **Si le présent rapport reprend les conclusions d'un autre rapport (non réalisé par Easy Amiante SA), les analyses et investigations effectués dans ce dernier ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité d'Easy Amiante SA.** Des prélèvements ou sondages complémentaires peuvent être réalisés sur demande pour confirmer ou infirmer les résultats avancés dans le dit document.

4 Situations potentiellement dangereuses pour les occupants

AUCUNE

5 Réserves

AUCUNE

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 1	Paliers /escalier/WC - Colle de plinthe
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 2	Paliers /escalier/WC - Colle de carrelage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 3	Chambre 1 - Colle de moquette
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 4	Chambre 2 - Colle de moquette
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 5	Chambre 3 - Colle de moquette
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 6	Chambre 4 - Colle de moquette
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 7	Chambrette - Revêtement de sol
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 8	Cuisine - Colle de faïence réparation
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 9	Cuisine - Colle de faïence origine
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 10	Cuisine - Colle de plinthe
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 11	Cuisine - Colle de carrelage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 12	Cuisine - Isolant sous-évier
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 13	Séjour - Colle de plinthe
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 14	Séjour/Couloir - Colle de carrelage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 15	Cheminée - Enduit mural
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 16	Cheminée - Joint de brique cheminée
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 17	Salle de bains - Colle de faïence
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 18	Salle de bains - Colle de plinthe PVC + colle de plinthes
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 19	Salle de bains - Revêtement de sol + colle de carrelage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 20	WC - Colle de plinthe PVC + colle de plinthes

Suite

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 21	WC - Revêtement de sol + colle de carrelage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 22	Bureau - Revêtement de sol et colle
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 23	Laverie extérieur - Colle de faïence
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 24	Chambre 1 - Mastic de vitrage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 25	Chambre 1 - Masse d'égalisation
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 26	Chambre 2 - Mastic de vitrage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 27	Chambre 2 - Masse d'égalisation
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 28	Chambre 4 - Mastic de vitrage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 29	Chambre 4 - Masse d'égalisation
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 30	Porte d'entrée - Mastic de vitrage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 31	Porte entrée - Masse d'égalisation
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 32	Séjour - Mastic de vitrage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 33	Buanderie - Mastic de vitrage
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 34	Extérieur - Crépi mural façade
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 35	Extérieur - Crépi mural façade
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 36	Extérieur - Crépi mural façade
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 37	Chaufferie - Chaudière
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 38	Combles - Toiture
ECHANTILLON N° 2024 -2417RG - 39	Etable/Porcherie - Plaque fibrociment sorties gaines toitures

7 Fiches d'identification des matériaux

L'amiante se divise en deux catégories: l'amiante faiblement aggloméré et l'amiante fortement aggloméré ce qui implique différentes méthodes de travail :

7.1 Amiante faiblement aggloméré


L'amiante faiblement aggloméré se caractérise par le fait qu'il est contenu dans des matériaux friables qui sous l'effet de chocs, de frottements ou de fissures du matériau, sont capables de libérer des millions de fibres d'amiante dans l'air respirable, surtout lorsque le matériau est en mauvais état. Il existe donc un réel danger à manipuler ce type de matériaux, raison pour laquelle les autorités cantonales et fédérales compétentes exigent en général que ce type d'amiante soit géré par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux contenant de l'amiante.


Outre le strict respect des consignes énoncées dans les fiches ci-après, l'entreprise mettra en place toutes les mesures techniques, organisationnelles et de protection individuelle requises afin de retirer les matériaux contenant de l'amiante listés ci-dessus selon les règles en vigueur et l'état de la technique. De manière générale, elle se conformera aux lois et à leurs dispositions d'exécution (ordonnances directives, règlements) en vigueur, à savoir: Directive n° 6503 "Amiante" (CFST, décembre 2008), Réglementation SUVA, Loi fédérale sur le travail (LTr), Loi fédérale sur l'assurance accident (LAA), Ordonnance fédérale sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), Ordonnance fédérale sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst), Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD), Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), Loi cantonale sur la gestion des déchets (814.11).


7.2 Amiante fortement aggloméré


L'amiante dit fortement aggloméré est mélangé à un liant de divers types (mortier, ciment, plastique,...) ce qui a pour effet d'emprisonner fortement les fibres d'amiante. C'est donc surtout l'usinage de ce type de matériaux (percements, fraisages, rabotages,...) qui présente un risque élevé de libération de fibres d'amiante. Ainsi une entreprise ne doit en aucun cas scier ou usiner de l'amiante fortement aggloméré.


La nécessité de l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux contenant de l'amiante est explicitée pour chaque matériau dans les fiches ci-après. Dans tous les cas, et comme pour les matériaux contenant de l'amiante faiblement aggloméré, l'entreprise respectera strictement les consignes énoncées dans les fiches ci-après et mettra en place toutes les mesures techniques, organisationnelles et de protection individuelle requises afin de retirer ces matériaux selon les prescriptions légales en vigueur et l'état de la technique.


1	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de plinthe	
Localisation :	Paliers /escalier/WC	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 1		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

2	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de carrelage	
Localisation :	Paliers /escalier/WC	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 2		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


3	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de moquette	
Localisation :	Chambre 1	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 3		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


4	Fiche d'identification des matériaux		
Description :	Colle de moquette		
Localisation :	Chambre 2		
N° d'échantillon :			
2024 -2417RG - 4			
Quantité :			X
Type :			NFA
Prélevé :			Oui
Identification :			Laboratoire
Résultat :			NEGATIF
Information :			
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X	
	Etat de la surface	X	
	Influences extérieures	X	
	Utilisation locaux	X	
	Degré d'urgence	X	
	Mesure à prendre	X	
Conseils d'assainissement			

5	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de moquette	
Localisation :	Chambre 3	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 5		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


6	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de moquette	
Localisation :	Chambre 4	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 6		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG


7	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Revêtement de sol	
Localisation :	Chambrette	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 7		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

8	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de faïence réparation	
Localisation :	Cuisine	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 8		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG


9	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de faïence origine	
Localisation :	Cuisine	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 9		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG


10	Fiche d'identification des matériaux			
Description :	Colle de plinthe			
Localisation :	Cuisine			
N° d'échantillon :				
Quantité :			X	
Type :			NFA	
Prélevé :			Oui	
Identification :			Laboratoire	
Résultat :			NEGATIF	
Information :				
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X		
	Etat de la surface	X		
	Influences extérieures	X		
	Utilisation locaux	X		
	Degré d'urgence	X		
	Mesure à prendre	X		
Conseils d'assainissement				

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

11	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de carrelage	
Localisation :	Cuisine	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 11		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


12	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Isolant sous-évier	
Localisation :	Cuisine	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 12		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

13	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de plinthe	
Localisation :	Séjour	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 13		
Quantité : 10ml		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	-1
	Influences extérieures	0
	Utilisation locaux	B
	Degré d'urgence	III
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux sans contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débuter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


14	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de carrelage	
Localisation :	Séjour/Couloir	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 14		
Quantité : 17m2		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	-1
	Influences extérieures	0
	Utilisation locaux	B
	Degré d'urgence	III
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux sans contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débuter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	

15	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Enduit mural	
Localisation :	Cheminée	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 15		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

16	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Joint de brique cheminée	
Localisation :	Cheminée	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 16		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

17	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de faïence	
Localisation :	Salle de bains	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 17		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

18	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de plinthe PVC + colle de plinthes	
Localisation :	Salle de bains	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 18		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

19	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Revêtement de sol + colle de carrelage	
Localisation :	Salle de bains	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 19		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG


20	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de plinthe PVC + colle de plinthes	
Localisation :	WC	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 20		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG


21	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Revêtement de sol + colle de carrelage	
Localisation :	WC	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 21		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

22	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Revêtement de sol et colle	
Localisation :	Bureau	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 22		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

23	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Colle de faïence	
Localisation :	Laverie extérieur	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 23		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

24	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Mastic de vitrage	
Localisation :	Chambre 1	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 24		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débiter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

25	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Masse d'égalisation	
Localisation :	Chambre 1	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 25		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débuter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

26	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Mastic de vitrage	
Localisation :	Chambre 2	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 26		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débuter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

27	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Masse d'égalisation	
Localisation :	Chambre 2	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 27		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débiter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

28	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Mastic de vitrage	
Localisation :	Chambre 4	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 28		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débiter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG


29	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Masse d'égalisation	
Localisation :	Chambre 4	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 29		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débiter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

30	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Mastic de vitrage	
Localisation :	Porte d'entrée	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 30		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	<p>Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique</p>
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débuter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

31	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Masse d'égalisation	
Localisation :	Porte entrée	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 31		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débiter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	


32	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Mastic de vitrage	
Localisation :	Séjour	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 32		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débiter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	

33	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Mastic de vitrage	
Localisation :	Buanderie	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 33		
Quantité : 1 fenêtre		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	A
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débuter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG


34	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Crépi mural façade	
Localisation :	Extérieur	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 34		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG


35	Fiche d'identification des matériaux		
Description :	Crépi mural façade		
Localisation :	Extérieur		
N° d'échantillon :			
2024 -2417RG - 35			
Quantité :			X
Type :			NFA
Prélevé :			Oui
Identification :			Laboratoire
Résultat :			NEGATIF
Information :			
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X	
	Etat de la surface	X	
	Influences extérieures	X	
	Utilisation locaux	X	
	Degré d'urgence	X	
	Mesure à prendre	X	
Conseils d'assainissement			

36	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Crépi mural façade	
Localisation :	Extérieur	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 36		
Quantité : X		
Type : NFA		
Prélevé : Oui		
Identification : Laboratoire		
Résultat : NEGATIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X
	Influences extérieures	X
	Utilisation locaux	X
	Degré d'urgence	X
	Mesure à prendre	X
Conseils d'assainissement		

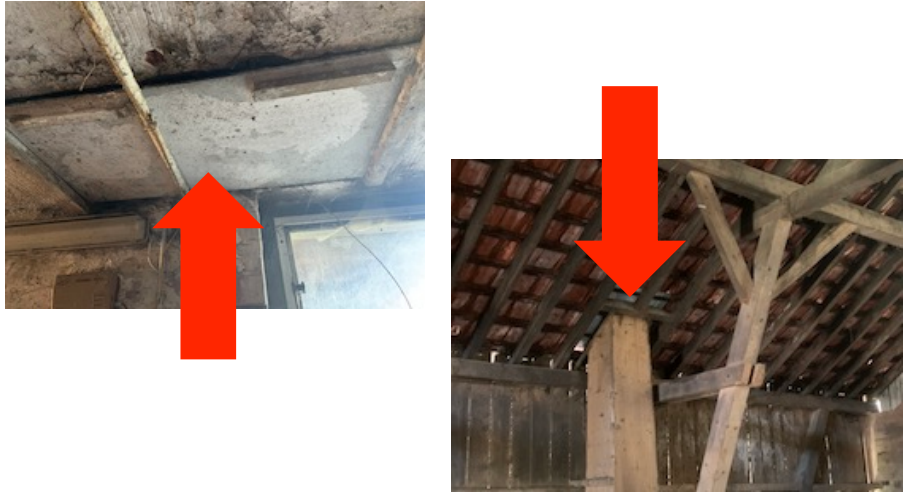
DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

37*	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Chaudière	
Localisation :	Chaufferie	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 37		
Quantité : 1 unité		
Type : NFA		
Prélevé : Non		
Identification : Par défaut		
Résultat : POSITIF		
Information :	Chaudière datant de 1982	
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	-1
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	B
	Degré d'urgence	III
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux sans contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débuter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E.</p>	

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

38	Fiche d'identification des matériaux			
Description :	Toiture			
Localisation :	Combles			
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 38				
Quantité : X				
Type : NFA				
Prélevé : Non				
Identification : Expert				
Résultat : NEGATIF				
Information :				
Evaluation du risque selon FACH			Teneur en amiante	X
	Etat de la surface	X		
	Influences extérieures	X		
	Utilisation locaux	X		
	Degré d'urgence	X		
	Mesure à prendre	X		
Conseils d'assainissement				

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

39	Fiche d'identification des matériaux	
Description :	Plaque fibrociment sorties gaines toitures	
Localisation :	Etable/Porcherie	
N° d'échantillon : 2024 -2417RG - 39		
Quantité : Env 8 plaques		
Type : NFA		
Prélevé : Non		
Identification : Expert		
Résultat : POSITIF		
Information :		
Evaluation du risque selon FACH	Teneur en amiante	1
	Etat de la surface	0
	Influences extérieures	1
	Utilisation locaux	B
	Degré d'urgence	II
	Mesure à prendre	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique
Conseils d'assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. Un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débuter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type B.</p>	

8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement
----------	--

Evaluation du risque	VOIR LES FICHES TECHNIQUES
Délai d'assainissement	À PRÉVOIR AVANT TRAVAUX
Assainissement	<p>Le retrait de ces matériaux sera effectué par une entreprise spécialisée dans le retrait des matériaux amiantés dans le strict respect de la directive CFST n°6503 « amiante » et de la documentation SUVA, ainsi que de la législation cantonale et fédérale en vigueur. En cas de confinement, un PRC doit être rédigé par cette entreprise et fourni aux Autorités (SUVA et Inspection des chantiers). Un délai de 10 jours est nécessaire avant de pouvoir débiter les travaux. Après assainissement, les matériaux amiantés seront conditionnés conformément à la législation et acheminés en décharge contrôlée de type E ou B, voir fiches d'identifications des matériaux.</p>

8.1 Urgence d'assainir

Dans le cas d'un degré d'urgence FACH I, il est impératif d'ordonner l'assainissement immédiat. Tant que l'assainissement n'est pas terminé, des mesures temporaires seront mises en place afin d'éviter toute contamination par l'amiante. Il peut s'avérer judicieux d'effectuer des mesures de qualité de l'air. Selon les résultats d'éventuelles mesures d'urgence seront alors mises en place.

8.2 Démarches nécessaires à l'assainissement

Effectuer un appel d'offre auprès d'entreprises spécialisées dans le retrait des matériaux amiantés en mentionnant explicitement la nature des travaux, les consignes énoncées dans le chapitre 7. Il est impératif de joindre le présent document de diagnostic à l'appel d'offre.

A votre demande, le suivi du chantier et le contrôle des filières d'évacuation des déchets amiantés peuvent être assurés par un expert en surveillance de chantier d'assainissement d'amiante.

La gestion des déchets et des substances dangereuses sera de la responsabilité de l'entreprise spécialisée qui interviendra dans le cadre de l'assainissement.

8.3 Avertissements concernant l'assainissement :

Les experts en surveillance de chantier d'assainissement d'amiante sont aptes à effectuer les tâches suivantes :

Etablir les appels d'offres aux entreprises de désamiantage pour le donneur d'ordre, évaluer la faisabilité et la conformité aux exigences légales et techniques du plan de retrait et de confinement (PRC) proposé par l'entreprise spécialisée avant sa remise pour préavis à la SUVA.

Vérifier la conformité de l'installation de chantier par rapport au PRC et aux règles techniques reconnues, Réaliser la visite "feu vert" (contrôle du fonctionnement des installations et des mesures de protections mises en place avant le commencement des travaux d'assainissement).

Surveiller le bon déroulement du chantier, organiser les contrôles visuels de fin de chantier (1), Organiser les mesures finales de concentration en fibres d'amiante respirables (FAR) selon les règles VDI (2), demander la mise à jour du diagnostic amiante du bâtiment et vérifier qu'elle correspond bien à la situation après assainissement (3).

- (1) si l'expert figure sur la "Liste cantonale des experts en contrôle visuel après assainissement de matériaux contenant de l'amiante (MCA)"
- (2) les mesures finales de concentration en fibres d'amiante respirables peuvent être faites par l'expert en maîtrise d'œuvre amiante s'il figure également sur la "Liste cantonale des experts en mesure du taux de fibres d'amiante respirables selon la méthode VDI 3492"
- (3) la mise à jour du diagnostic amiante peut être faite par l'expert en maîtrise d'œuvre amiante s'il figure également sur la "Liste cantonale des experts en diagnostic amiante dans les bâtiments"

Un document "Conseils à l'attention du donneur d'ordre" est également disponible sur le site du SABRA, dans lequel vous trouverez de nombreuses informations vous permettant de gérer de manière adéquate les risques liés à la présence d'amiante dans votre bâtiment.

Les listes cantonales et fédérales des experts en polluants sont mises à jour régulièrement. Elles sont disponibles sur les sites Internet www.ge.ch/SABRA et www.forum-asbest.ch

Ces listes ne contiennent que les experts reconnus par le SABRA, le FACH et l'ASCA.

Pour tout complément d'information, notre bureau se tient volontiers à votre disposition soit par courrier (Easy Amiante SA, Avenue Industrielle 1, 1227 Genève), soit par e-mail (contact@easyamiante.ch) ou encore par téléphone au 022.735.44.44

9	Annexes au rapport
----------	---------------------------

- Annexe 1** Tableau(x) des matériaux et plan(s) éventuel(s)
- Annexe 2** Evaluation de l'urgence selon le Forum Amiante Suisse - FACH
- Annexe 3** Résultats des analyses de laboratoire

Genève, le 08.08.2024

Patrick BARRIL
Expert responsable

Robin GRAFFOULIERE
Expert en polluants

EASY AMIANTE S.A.
Avenue Industrielle 1
1227 Carouge
Tél. 022 735 44 44 - Fax 022 735 44 55
contact@easyamiante.ch

Annexe 1

Tableau(x) des matériaux et plan(s) éventuel(s)

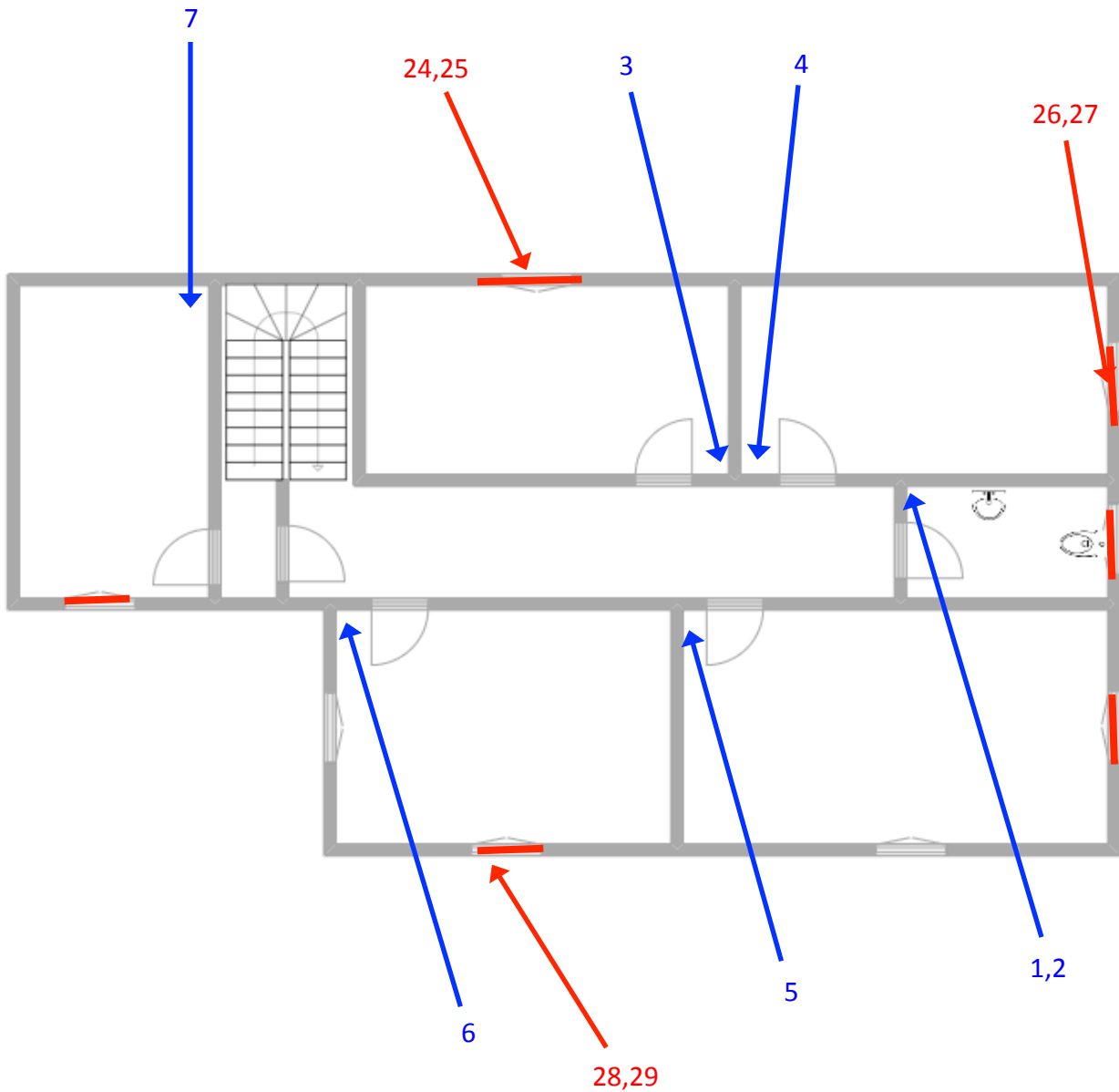
La liste complète des matériaux ou installations susceptibles de contenir de l'amiante est présentée dans le(s) tableau(x) ci-après :

Légende :

- Les matériaux **sans amiante** sont exprimés en **bleu**.
- Les matériaux **contenant de l'amiante** sont exprimés en **rouge**.
- Les matériaux **contenant de l'amiante** par défaut sont exprimés en **rouge**.
- Les matériaux **susceptibles de contenir de l'amiante** sont exprimés en **rouge**.
- Les matériaux **contenant de l'amiante retiré** sont exprimés en **vert**.

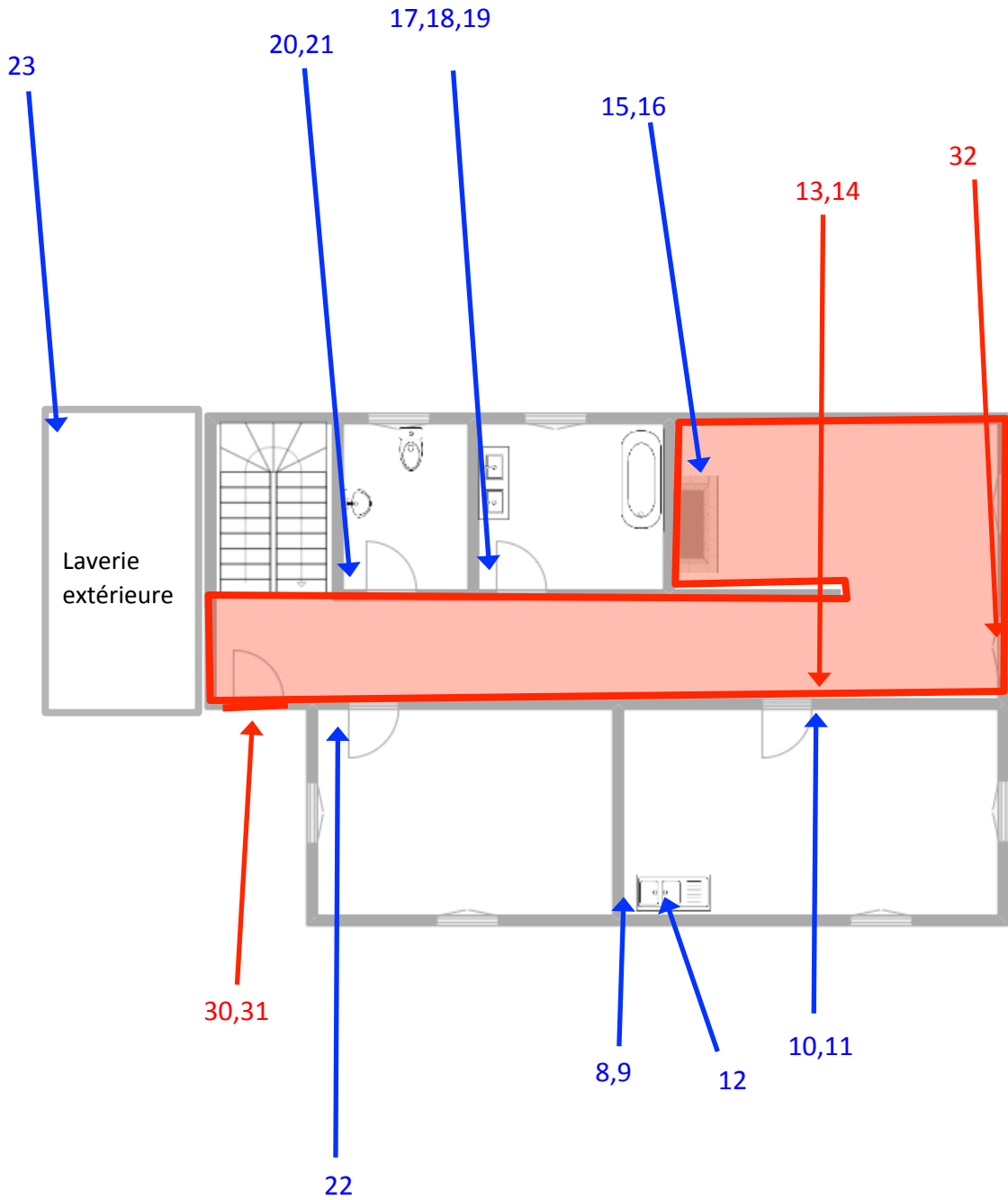
AMIANTE - Schéma non coté et non structural

Plan étage



AMIANTE - Schéma non coté et non structurel

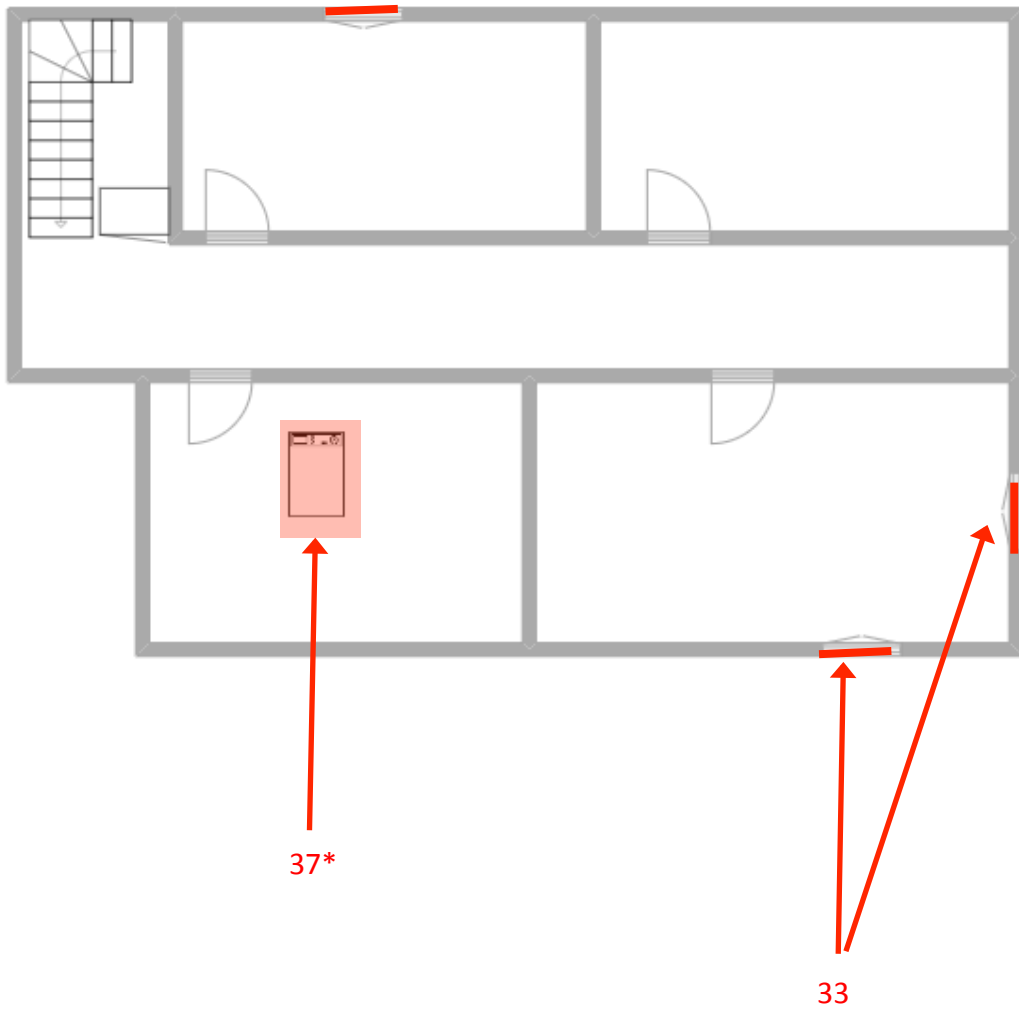
Plan rez de chaussée






	Mur et/ou plinthe et/ou élément amianté
	Sol et/ou plafond et/ou élément amianté
	Zone(s) non expertisée(s)
	Prélèvement et/ou sondage positif
	Prélèvement et/ou sondage négatif
	Amianté par défaut d'analyse Analyse complémentaire à prévoir si travaux

AMIANTE - Schéma non coté et non structural

Plan sous-sol



	Mur et/ou plinthe et/ou élément amianté
	Sol et/ou plafond et/ou élément amianté
	Zone(s) non expertisée(s)
	Prélèvement et/ou sondage positif
	Prélèvement et/ou sondage négatif
	Amianté par défaut d'analyse Analyse complémentaire à prévoir si travaux

AMIANTE - Schéma non coté et non structurel

Vue aérienne propriété



39

38

	Mur et/ou plinthe et/ou élément amianté
	Sol et/ou plafond et/ou élément amianté
	Zone(s) non expertisée(s)
	Prélèvement et/ou sondage positif
	Prélèvement et/ou sondage négatif
	Amianté par défaut d'analyse Analyse complémentaire à prévoir si travaux

DIAGNOSTIC N° 2024 - 2417RG

F = Flochage FA = Matériaux Faiblement Agglomérés NFA = Matériaux Fortement Agglomérés MSCA = Matériaux Susceptibles de Contenir de l'Amiante MCA = Matériaux Contenant de l'Amiante

Etage	Localisation	Description du matériau	Type de matériau	Fiche	Prélèvement n°	Prélevé	Présence amiante	Selon analyse, expert ou par défaut d'analyse	1a Teneur en amiante	1b Etat de la surface	1c Influences extérieures	2 Utilisation des locaux	3 Degré d'urgence	Mesure à prendre	Quantité
1 er	Paliers /escalier/WC	Colle de plinthe	NFA	1	2024 -2417RG - 1	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
1 er	Paliers /escalier/WC	Colle de carrelage	NFA	2	2024 -2417RG - 2	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
1 er	Chambre 1	Colle de moquette	NFA	3	2024 -2417RG - 3	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
1 er	Chambre 2	Colle de moquette	NFA	4	2024 -2417RG - 4	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
1 er	Chambre 3	Colle de moquette	NFA	5	2024 -2417RG - 5	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
1 er	Chambre 4	Colle de moquette	NFA	6	2024 -2417RG - 6	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
1 er	Chambrette	Revêtement de sol	NFA	7	2024 -2417RG - 7	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Cuisine	Colle de faïence réparation	NFA	8	2024 -2417RG - 8	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Cuisine	Colle de faïence origine	NFA	9	2024 -2417RG - 9	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Cuisine	Colle de plinthe	NFA	10	2024 -2417RG - 10	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X

DIAGNOSTIC N° 2024 - 2417RG

F = Flochage FA = Matériaux Faiblement Agglomérés NFA = Matériaux Fortement Agglomérés MSCA = Matériaux Susceptibles de Conteneur de l'Amiante MCA = Matériaux Contenant de l'Amiante

Etage	Localisation	Description du matériau	Type de matériau	Fiche	Prélèvement n°	Prélevé	Présence amiante	Selon analyse, expert ou par défaut d'analyse	1a Teneur en amiante	1b Etat de la surface	1c Influences extérieures	2 Utilisation des locaux	3 Degré d'urgence	Mesure à prendre	Quantité
0 RDC	Cuisine	Colle de carrelage	NFA	11	2024 -2417RG - 11	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Cuisine	Isolant sous-évier	NFA	12	2024 -2417RG - 12	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Séjour	Colle de plinthe	NFA	13	2024 -2417RG - 13	Oui	OUI	Analyse	1	-1	0	B	III	Effectuer l'assainissement avant travaux sans contrôle périodique	10ml
0 RDC	Séjour/Couloir	Colle de carrelage	NFA	14	2024 -2417RG - 14	Oui	OUI	Analyse	1	-1	0	B	III	Effectuer l'assainissement avant travaux sans contrôle périodique	17m2
0 RDC	Cheminée	Enduit mural	NFA	15	2024 -2417RG - 15	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Cheminée	Joint de brique cheminée	NFA	16	2024 -2417RG - 16	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Salle de bains	Colle de faïence	NFA	17	2024 -2417RG - 17	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Salle de bains	Colle de plinthe PVC + colle de plinthes	NFA	18	2024 -2417RG - 18	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Salle de bains	Revêtement de sol + colle de carrelage	NFA	19	2024 -2417RG - 19	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	WC	Colle de plinthe PVC + colle de plinthes	NFA	20	2024 -2417RG - 20	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X

DIAGNOSTIC N° 2024 - 2417RG

F = Flochage FA = Matériaux Faiblement Agglomérés NFA = Matériaux Fortement Agglomérés MSCA = Matériaux Susceptibles de Contenir de l'Amiante MCA = Matériaux Contenant de l'Amiante

Etage	Localisation	Description du matériau	Type de matériau	Fiche	Prélèvement n°	Prélevé	Présence amiante	Selon analyse, expert ou par défaut d'analyse	1a Teneur en amiante	1b Etat de la surface	1c Influences extérieures	2 Utilisation des locaux	3 Degré d'urgence	Mesure à prendre	Quantité
0 RDC	WC	Revêtement de sol + colle de carrelage	NFA	21	2024 -2417RG - 21	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Bureau	Revêtement de sol et colle	NFA	22	2024 -2417RG - 22	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Laverie extérieur	Colle de faïence	NFA	23	2024 -2417RG - 23	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
1 er	Chambre 1	Mastic de vitrage	NFA	24	2024 -2417RG - 24	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
1 er	Chambre 1	Masse d'égalisation	NFA	25	2024 -2417RG - 25	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
1 er	Chambre 2	Mastic de vitrage	NFA	26	2024 -2417RG - 26	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
1 er	Chambre 2	Masse d'égalisation	NFA	27	2024 -2417RG - 27	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
1 er	Chambre 4	Mastic de vitrage	NFA	28	2024 -2417RG - 28	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
1 er	Chambre 4	Masse d'égalisation	NFA	29	2024 -2417RG - 29	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
0 RDC	Porte d'entrée	Mastic de vitrage	NFA	30	2024 -2417RG - 30	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre

DIAGNOSTIC N° 2024 - 2417RG

F = Flochage FA = Matériaux Faiblement Agglomérés NFA = Matériaux Fortement Agglomérés MSCA = Matériaux Susceptibles de Contenir de l'Amiante MCA = Matériaux Contenant de l'Amiante

Etage	Localisation	Description du matériau	Type de matériau	Fiche	Prélèvement n°	Prélevé	Présence amiante	Selon analyse, expert ou par défaut d'analyse	1a Teneur en amiante	1b Etat de la surface	1c Influences extérieures	2 Utilisation des locaux	3 Degré d'urgence	Mesure à prendre	Quantité
															1 fenêtre
0 RDC	Porte entrée	Masse d'égalisation	NFA	31	2024 -2417RG - 31	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
0 RDC	Séjour	Mastic de vitrage	NFA	32	2024 -2417RG - 32	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
-1 S-SOL	Buanderie	Mastic de vitrage	NFA	33	2024 -2417RG - 33	Oui	OUI	Analyse	1	0	1	A	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	1 fenêtre
0 RDC	Extérieur	Crépi mural façade	NFA	34	2024 -2417RG - 34	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Extérieur	Crépi mural façade	NFA	35	2024 -2417RG - 35	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
0 RDC	Extérieur	Crépi mural façade	NFA	36	2024 -2417RG - 36	Oui	NON	Analyse	X	X	X	X	X	X	X
-1 S-SOL	Chaudière	Chaudière	NFA	37*	2024 -2417RG - 37	Non	Oui	Par défaut	1	-1	1	B	III	Effectuer l'assainissement avant travaux sans contrôle périodique	1 unité
2 ème	Combles	Toiture	NFA	38	2024 -2417RG - 38	Non	NON	Expert	X	X	X	X	X	X	X
Toiture	Etable/Porcherie	Plaque fibrociment sorties gaines toitures	NFA	39	2024 -2417RG - 39	Non	Oui	Expert	1	0	1	B	II	Effectuer l'assainissement avant travaux avec contrôle périodique	Env. 8 plaques

ANNEXE 2

**Détermination de l'urgence des mesures à prendre
selon la procédure d'évaluation du Forum Amiante Suisse - FACH
Références : fiche n°2891.f www.suva.ch et www.forum-asbest.ch**

FACH ETAPE 1

Facteur	Propriété et facteurs d'influence	Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abimé, inconnu	1
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	-1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	0

FACH ETAPE 2

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	B	C	C

FACH ETAPE 3

Risque de libération d'amiante

A B C

Evaluation du matériau

< ou égal à 1

2

3

> ou égal à 4

III

II

I

I

III

II

II

I

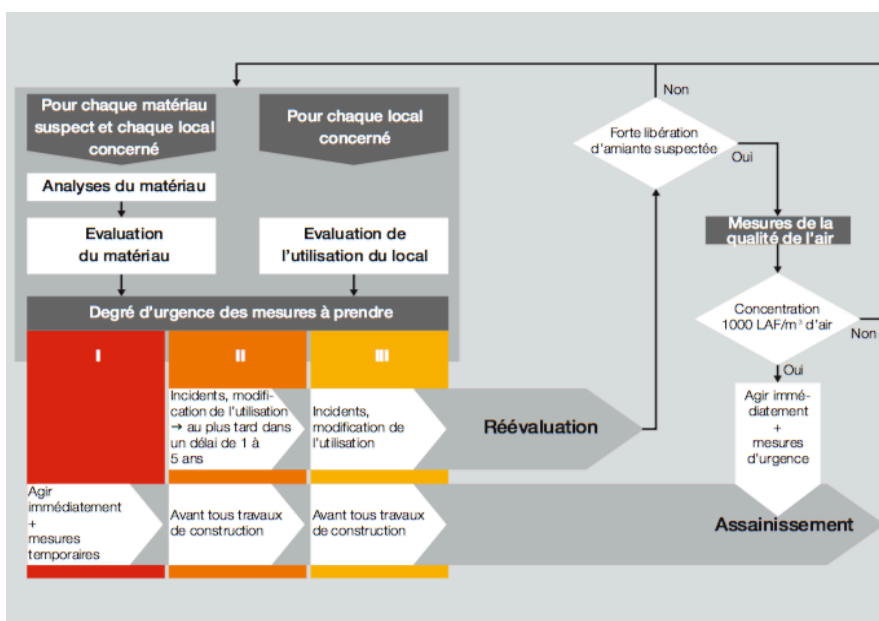
III

III

II

I

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	Lancer immédiatement les travaux d'assainissement Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
II Recommander des mesures d'assainissement	Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux





RAPPORT D'ANALYSE

Recherche de fibres d'amiante dans un prélèvement de matériaux

Rapport d'analyse du lot N °: 24072036

Version : 1

Identification du client

Entreprise : Easy Amiante
Expert : Robin Graffouliere
Adresse : Av. Industrielle 1,
1227 Carouge

Identification du lot

Référence : 2024-2417RG
Date de réception : 30/07/2024
Nombre d'échantillons : 36

RÉSULTATS D'ANALYSE

L'analyse des échantillons est réalisée par microscopie optique à lumière polarisée selon une procédure interne accréditée ISO/CEI 17025, conformément à la norme HSG 248.

VERSION

Version	Modifications	Date d'émission
1	Rapport initial	02/08/2024

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

Le Labo AE SA Rapport d'analyses : Fibres d'amiante dans les matériaux

2024-2417RG

24072036_V1

Échantillon	Résultat
ECH-001 Paliers /escalier/WC Colle de plinthe	Amiante non détecté
ECH-002 Paliers /escalier/WC Colle de carrelage	Amiante non détecté
ECH-003 Chambre 1 Colle de moquette	Amiante non détecté
ECH-004 Chambre 2 Colle de moquette	Amiante non détecté
ECH-005 Chambre 3 Colle de moquette	Amiante non détecté
ECH-006 Chambre 4 Colle de moquette	Amiante non détecté
ECH-007 Chambrette Revêtement de sol	Amiante non détecté
ECH-008 Cuisine Colle de faïence réparation	Amiante non détecté
ECH-009 Cuisine Colle de faïence origine	Amiante non détecté
ECH-010 Cuisine Colle de plinthe	Amiante non détecté
ECH-011 Cuisine Colle de carrelage	Amiante non détecté
ECH-012 Cuisine Isolant sous-évier	Amiante non détecté
ECH-013 Séjour Colle de plinthe	Amiante détecté chrysotile
ECH-014 Séjour/Couloir Colle de carrelage	Amiante détecté chrysotile
ECH-015 Cheminée Enduit mural	Amiante non détecté
ECH-016 Cheminée Joint de brique cheminée	Amiante non détecté
ECH-017 Salle de bains Colle de faïence	Amiante non détecté
ECH-018 Salle de bains Colle de plinthe PVC + colle de plinthes	Amiante non détecté
ECH-019 Salle de bains Revêtement de sol + colle de carrelage	Amiante non détecté
ECH-020 WC Colle de plinthe PVC + colle de plinthes	Amiante non détecté
ECH-021 WC Revêtement de sol + colle de carrelage	Amiante non détecté
ECH-022 Bureau Revêtement de sol et colle	Amiante non détecté
ECH-023 Laverie extérieur Colle de faïence	Amiante non détecté
ECH-024 Chambre 1 Mastic de vitrage	Amiante non détecté
ECH-025 Chambre 1 Masse d'égalisation	Amiante détecté chrysotile
ECH-026 Chambre 2 Mastic de vitrage	Amiante détecté chrysotile
ECH-027 Chambre 2 Masse d'égalisation	Amiante détecté chrysotile

Le Labo AE SA

REA-ANA-DOC-01.01

Page: 2 / 4

109C Chemin du Pont-du-Centenaire CH-1228 Plan-les-Ouates

Tel : +41 22 880 03 20 | Fax : +41 22 880 03 21 | analyse@lelabo-ae.ch | www.lelabo-ae.ch

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2024-2417RG

Le Labo AE SA Rapport d'analyses : Fibres d'amiante dans les matériaux

2024-2417RG

24072036_V1

Échantillon		Résultat
ECH-028	Chambre 4 Mastic de vitrage	Amiante détecté chrysotile
ECH-029	Chambre 4 Masse d'égalisation	Amiante détecté chrysotile
ECH-030	Porte d'entrée Mastic de vitrage	Amiante détecté chrysotile
ECH-031	Porte d'entrée Masse d'égalisation	Amiante détecté chrysotile
ECH-032	Séjour Mastic de vitrage	Amiante détecté chrysotile
ECH-033	Buanderie Mastic de vitrage	Amiante détecté chrysotile
ECH-034	Extérieur Crépi mural façade	Amiante non détecté
ECH-035	Extérieur Crépi mural façade	Amiante non détecté
ECH-036	Extérieur Crépi mural façade	Amiante non détecté

Le Labo AE SA

REA-ANA-DOC-01.01

Page: 3 / 4

109C Chemin du Pont-du-Centenaire CH-1228 Plan-les-Ouates

Tel : +41 22 880 03 20 | Fax : +41 22 880 03 21 | analyse@lelabo-ae.ch | www.lelabo-ae.ch

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

REMARQUES

Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Les indications figurant sur le rapport et concernant les échantillons proviennent de la fiche fournie par le client.

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux qui en contiennent doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau contenant de l'amiante est considéré comme exempt d'amiante.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions concernant les analyses, les résultats ou toutes autres informations.

Analyses réalisées par : Ingrid Megevand



Rapport validé par : Anthony Oudom
Responsable du laboratoire ou remplaçant agréé

